

ce qui lui semblait être da défaite cuisante de la C.C.F. dans le Manitoba. C'était avant qu'il eût appris que nous l'avions emporté dans huit ou dix comtés. Un aspect intéressant du vote dans les élections d'hier au Manitoba, d'après le *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui, c'est que le parti conservateur-progressiste a obtenu 31,000 votes; le parti libéral progressiste, 69,000 et les C.C.F., 70,000 votes.

M. WEIR: Combien y a-t-il eu d'acclamations?

M. KNOWLES: Le résultat n'est pas du tout marqué par ce prorata lorsqu'il s'agit du nombre de sièges remportés, mais si vous comparez le pourcentage de ce vote au pourcentage du vote obtenu lors des élections d'il y a quelques mois, la situation est...

L'hon. M. MACKENZIE: Ces chiffres comprennent-ils les neuf circonscriptions remportées par acclamation?

M. KNOWLES: Ils ne comprennent pas les sièges où il y a eu des acclamations; il n'y en a eu que sept en tout.

L'hon. M. MACKENZIE: Renferment-ils les sept sièges remportés par acclamation?

M. KNOWLES: Non.

L'hon. M. MACKENZIE: Voulez-vous avoir la bonté d'ajouter le nombre des votants de chacune de ces circonscriptions aux chiffres que vous nous avez donnés?

M. KNOWLES: Les circonscriptions où il y a eu des acclamations se trouvent à la campagne, et le nombre des votants n'y est pas considérable. Le parti C.C.F. a battu la marche dans les circonscriptions où il y a un grand nombre d'électeurs. Le plus fort vote enregistré au Manitoba a été accordé à S. J. Farmer, le chef du parti C.C.F. L'importance de tout ceci par rapport au bill à l'étude c'est que je veux qu'il soit bien compris que ne dis pas ceci pour indiquer ce que je pense de M. Murray et de M. Trestrail, parce qu'en ce qui concerne notre partie du pays ce genre de propagande ne compte pas beaucoup. Si des organismes de ce genre, et des individus comme ces deux messieurs, doivent avoir le privilège de percevoir des fonds de cette manière,—cet argent étant par ailleurs imputé aux paiements d'impôt sur le revenu,—ce qui veut dire que les contribuables doivent en faire les frais d'une façon ou de l'autre, le peuple a le droit de savoir ce qui se passe. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage, monsieur l'Orateur.

Une VOIX: Avez-vous dit quelque chose qui vaille jusqu'à présent?

[M. Knowles.]

M. KNOWLES: On semble s'amuser de nos discordances d'opinion, et surtout des discussions sur la tournure que prennent les événements politiques au pays. Si j'en juge par la gaieté des honorables députés et l'enthousiasme des membres des divers partis à prendre la parole, ils se rendent tous compte, il me semble, même s'ils espèrent que le mouvement ne prenne pas trop rapidement de l'expansion, que son succès est assuré et que c'est maintenant une simple question de temps.

Une VOIX: Vers quel but se dirige-t-il?

L'hon. M. MACKENZIE: Il rétrograde rapidement.

M. HOMUTH: Nous ne rions pas avec vous, nous rions de vous.

M. KNOWLES: Reprenons l'étude du bill. En conclusion, je tiens à dire que le fonctionnement de la démocratie est plus efficace à la lumière du jour. Cela s'applique aux fonds du Gouvernement et surtout à ceux de puissantes sociétés qui réalisent leurs bénéfices au détriment de la population du pays. J'invite la Chambre à adopter ce bill pour la deuxième fois.

M. RALPH MAYBANK (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis certain que tous les honorables membres de la Chambre admettront que les habitants de Winnipeg sont d'ordinaire les citoyens les plus agréables qui soient.

Une VOIX: Et intelligents, aussi.

M. MAYBANK: Et intelligents, aussi. Je crois cependant que, en cette occasion, je dois le plus tôt possible faire entendre ma voix pour dire qu'à certains aspects il peut y avoir divergence d'opinions entre les représentants de cette ville. Je me sens incapable d'appuyer comme mon honorable collègue, cette recommandation dans la forme que lui donne le projet de loi qu'il a présenté. Il a probablement exposé exactement la situation quand il a tenté, au milieu des interruptions, de démontrer que les habitants de notre ville ne s'entendent pas, tout en restant des gens agréables. Telle est bien, à mon avis, une peinture assez juste de ce qui se passe dans ma ville.

En premier lieu, je diffère d'opinion avec lui au sujet de la façon de procéder. Il a dit à la fin de ses observations que la démocratie ne fonctionne jamais si bien qu'au grand jour,—observation rebattue que personne ne voudrait contredire; mais, d'autre part, je ne vois pas comment la simple énonciation de pareilles platitudes peut se rapporter à la proposition concrète et pratique que l'honorable député a présentée. Je tiens à différer d'opinion avec lui sur la manière